

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 166
N° 50 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 20
no Tiurai 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 1147 CM du 19 juillet 2017 portant fin de fonctions de M. Steve Finck en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement	3886
Arrêté n° 1148 CM du 19 juillet 2017 portant nomination de M. Christophe Bergues en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement	3886

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 559 PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 relatif aux attributions du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement	3887
Arrêté n° 560 PR du 19 juillet 2017 portant modification des arrêtés n° 544 PR et n° 545 PR du 17 juillet 2017	3887
Arrêté n° 563 PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions . . .	3887
Arrêté n° 564 PR du 19 juillet 2017 portant modifications des arrêtés relatifs aux attributions des ministres	3888
Arrêté n° 565 PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 29 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions	3888

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1147 CM du 19 juillet 2017 portant fin de fonctions de M. Steve Finck en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement.

NOR : TNA1700500AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée, relative à l'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD) ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD) ;

Vu l'arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 portant modification de statuts de l'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD) ;

Vu la lettre de convocation n° 1913 VP en date du 4 juillet 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 juillet 2017,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin, à compter du 19 juillet 2017 au soir, aux fonctions de M. Steve Finck en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement.

Art. 2.— L'arrêté n° 89 CM du 1er février 2017 portant nomination de M. Steve Finck en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETE n° 1148 CM du 19 juillet 2017 portant nomination de M. Christophe Bergues en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement.

NOR : TNA1700501AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée, relative à l'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD) ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD) ;

Vu l'arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 portant modification de statuts de l'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD) ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 juillet 2017,

Arrête :

Article 1er.— M. Christophe Bergues est nommé en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial Tahiti Nui Aménagement et développement à compter du 20 juillet 2017.

Art. 2.— Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 559 PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 relatif aux attributions du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement,

Arrête :

Article 1er.— L'article premier de l'arrêté du 25 mars 2015 susvisé est complété d'un alinéa rédigé comme suit :

"Il prend les actes, quel qu'en soit leur nature ou leur montant, intéressant le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille."

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 560 PR du 19 juillet 2017 portant modification des arrêtés n° 544 PR et n° 545 PR du 17 juillet 2017.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 544 PR du 17 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 545 PR du 17 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 32 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche,

Arrête :

Article 1er.— Après l'article 2 de l'arrêté n° 544 PR du 17 juillet 2017 précité, il est ajouté un article 2 *bis* rédigé comme suit :

"Art. 2 bis.— Le présent arrêté entre en vigueur le 16 juillet 2017."

Art. 2.— Après l'article 6 de l'arrêté n° 545 PR du 17 juillet 2017 précité, il est ajouté un article 6 *bis* rédigé comme suit :

"Art. 6 bis.— Le présent arrêté entre en vigueur le 16 juillet 2017."

Art. 3.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 563 PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— Les portefeuilles ministériels définis à l'article premier de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 précité sont modifiés conformément aux alinéas suivants :

1. Le troisième tiret est rédigé comme suit :

“ M. Tearii Alpha, ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines ;”

2. Le huitième tiret est ainsi rédigé :

“ M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat et de l'énergie, en charge de la promotion des langues et de la communication.”

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 564 PR du 19 juillet 2017 portant modifications des arrêtés relatifs aux attributions des ministres.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 modifié relatif aux attributions du ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;

Vu l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication,

Arrête :

Article 1er.— Dans l'intitulé et à l'article premier de l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 précité, le membre de phrase : “ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine” est remplacé par : “ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines”.

Art. 2.— L'article premier de l'arrêté n° 28 PR du 16 janvier 2017 précité est complété par un alinéa rédigé comme suit :

“Il prépare et met en œuvre la politique décidée par le gouvernement dans le domaine des mines.”

Art. 3.— Dans l'intitulé et à l'article premier de l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 précité, le membre de phrase : “ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication” est remplacé par : “ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat et de l'énergie, en charge de la promotion des langues et de la communication”.

Art. 4.— Au deuxième alinéa de l'article premier de l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 précité, le membre de phrase : “, de l'énergie et des mines” est remplacé par : “et de l'énergie”.

Art. 5.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 565 PR du 19 juillet 2017 portant modification de l'arrêté n° 29 PR du 16 janvier 2017 relatif aux attributions du ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Vu l'arrêté n° 29 PR du 16 janvier 2017 modifié relatif aux attributions du ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions,

Arrête :

Article 1er.— Le dernier alinéa de l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 2017 susvisé est ainsi rédigé :

“Il prend les actes, quel qu'en soit leur nature ou leur montant, intéressant le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques et le ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'éducation, en charge de la fonction publique, de la recherche et de l'enseignement supérieur.”

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2017.
Edouard FRITCH.